

Objet : Modification de votre SICAV IVO 2028
Information à tous les actionnaires

Paris, le 27 février 2023

Vous êtes actionnaire de la SICAV IVO 2028, (ci-après « **la SICAV** »), gérée par IVO CAPITAL PARTNERS (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») sous le numéro GP 130000022 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Dans un souci d'amélioration permanente de son offre de produits et sur décision de la SICAV, la Société de Gestion vous informe des évolutions concernant votre SICAV.

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Votre SICAV a décidé de promouvoir dans le cadre de sa procédure de sélection des caractéristiques ESG au sein de son objectif de gestion lequel vise à investir dans les sociétés initiatrices et contributrices à ces ruptures par l'innovation qui créent un nouveau marché sur tous les secteurs d'activités.

La SICAV changera, à cette occasion, de catégorie au sens de la réglementation SFDR en article 8. Elle ne poursuit pas un objectif d'investissement durable. Elle fait uniquement la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de cet article 8.

Ainsi la SICAV prendra en compte des critères extra-financiers selon une approche en sélectivité. Le processus de sélection de valeurs développé par la société de gestion, désormais en quatre étapes, sera complété par un filtrage extra-financier contraignant fondée sur des critères ESG appliqué pour réduire l'univers d'investissement.

Des adaptations rédactionnelles consécutives à la réglementation et à cette évolution complètent également le Prospectus.

L'ensemble des modifications apportées dans le cadre de cette évolution est disponible dans le tableau ci-dessous.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur le 3/3/2023, de manière automatique et sans démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions de votre SICAV ne facturant pas de frais de sortie.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque :	Oui
Augmentation du profil de rendement/risque :	Oui
Augmentation potentielle des frais :	Non
Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque :	Non significative ¹

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du Compartiment à une ou plusieurs typologies de risques.

IVO 2028
Société d'Investissement à capital variable
R.C.S. PARIS : 922 972 179

Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations sont sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les actions de la présente SICAV..

Quelles sont les principales évolutions concernant votre SICAV dont vous détenez des actions après ces modifications ?

Régime juridique et politique d'investissement	
Création d'une annexe précontractuelle venant complétée le Prospectus de la SICAV.	Conformément à la réglementation SFDR, cette annexe détermine les caractéristiques de la SICAV au regard de la réglementation SFDR.
Objectif de gestion complété	Cette SICAV promeut désormais des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)). Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe précontractuelle SFDR du présent Prospectus.
Stratégie d'investissement complété par la prise en compte des indicateurs ESG	La Société de Gestion applique une politique d'intégration ESG, qui vise à prendre en compte les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement, sur la base d'indicateurs non-financiers de type ESG, qui peuvent être collectés directement par la Société de Gestion ou bien fournis par des prestataires de recherche ESG externes de type Sustainalytics, ainsi que sur la base de notations ESG, qui peuvent être attribuées par la Société de Gestion elle-même ou bien fournies par des prestataires de recherche ESG externes de type Sustainalytics, Les indicateurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement incluent : Indicateurs environnementaux : Carbone – opérations propres à l'entreprise : indicateurs mesurant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Émissions, effluents et déchets : indicateurs mesurant la gestion des émissions liées aux opérations de l'entreprise dans l'air, l'eau et le sol, excepté les émissions de gaz à effet de serre. Utilisation des ressources : évaluation de l'efficacité et de l'efficience avec laquelle l'entreprise utilise ses matières premières (excluant les produits à base de pétrole et énergétiques) dans sa production et la manière dont elle gère les risques associés. Indicateurs sociaux : Santé et sécurité au travail : prend en compte la capacité de l'entreprise à offrir à ses employés un environnement de travail sûr et sain, exempt des risques physiques, chimiques, biologiques ou radiologiques spécifiques à son secteur ou son industrie. Relations avec les communautés : mesure la manière dont la société gère l'impact de ses activités sur les communautés locales, notamment dans les secteurs où les conséquences en termes de qualité de l'eau, de l'air et de disponibilité des terrains sont élevées. Gouvernance produit : évalue la manière dont les sociétés gèrent leurs responsabilités envers leurs clients. L'accent est mis sur la qualité du système de management, les pratiques marketing, la justesse de la facturation et les responsabilités liées à l'après-vente.

IVO 2028
Société d'Investissement à capital variable
R.C.S. PARIS : 922 972 179

	<p>Indicateurs de gouvernance :</p> <p>Intégrité et qualité du conseil d'administration et du management Structure du conseil d'administration Droits des actionnaires et des propriétaires Politique de rémunération Reporting financier et audit</p> <p>Indicateurs sur les droits de l'homme :</p> <p>Capital humain : évalue la gestion des risques liés au manque de main d'œuvre qualifiée ainsi qu'aux relations de travail comme la non-discrimination, les heures de travail et le salaire minimum. Droits de l'Homme : évalue le respect des normes et conventions internationales et la protection des droits de l'homme au sein des activités d'une société.</p> <p>Sur la base d'indicateurs ESG, la Société de Gestion évalue la matérialité du risque en matière de durabilité propre à l'investissement considéré et s'assure qu'il est incorporé de manière adéquate dans la valorisation des titres concernés.</p> <p>Pour ce faire, la Société de Gestion attribue une notation interne sur la base de critères ESG aux émetteurs qui font l'objet d'une analyse en vue d'un investissement. Sur la base de cette notation ESG interne et, le cas échéant, de la notation ESG fournie par un prestataire de recherche ESG externe de type Sustainalytics, la Société de Gestion détermine la valorisation requise pour procéder ou non à l'investissement sur le titre concerné sur la base d'une formule pré-établie, qui peut être consultée librement sur le site internet de la Société de Gestion.</p> <p>Ceci étant, la Société de Gestion attire l'attention sur le fait que certains titres en portefeuille ne bénéficient pas d'analyse ESG spécifique en vue d'appliquer la politique d'intégration ESG, notamment quand les données ESG disponibles sont insuffisantes.</p> <p>La Société de Gestion pour le compte de la SICAV pour chaque classe d'actifs applique la politique d'intégration ESG de la Société de Gestion, cette dernière s'oblige à maintenir un taux de couverture d'analyse ESG minimum spécifique de 75% ou 90% dans l'hypothèse où la SICAV ne serait plus investie sur des marchés émergents.</p> <p>De plus amples informations sur la politique d'intégration ESG de la Société de Gestion peuvent être consultées dans l'annexe précontractuelle ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion, en accord avec l'article 3 du SFDR : http://ivocapital.com/investissement-responsable-esg/ Enfin, l'engagement représente une part intégrale et cruciale de la politique d'investissement responsable définie par la Société de Gestion. Il doit être utilisé pour orienter les sociétés et le monde sur la bonne voie. Dans ce cadre, la Société de Gestion s'engage à deux niveaux :</p> <p>Engagement de la SICAV : le but est d'encourager les sociétés à atteindre les standards les plus élevés possible en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, et de les accompagner dans cette démarche. La démarche d'engagement de la SICAV s'effectue de manière collective en association avec d'autres investisseurs via des programmes organisés par Sustainalytics et Climate Action 100+.</p> <p>- Engagement de promotion des initiatives responsables et durables : la Société de Gestion s'engage à promouvoir les initiatives responsables, en participant à des initiatives internationales et nationales en faveur de l'ESG et en effectuant des donations à des fondations et des associations. De plus amples informations sur la stratégie d'engagement de la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site internet de la Société de Gestion, en accord avec l'article 3 du SFDR : http://ivocapital.com/investissement-responsable-esg/</p>
--	--

IVO 2028
Société d'Investissement à capital variable
R.C.S. PARIS : 922 972 179

<p>Mentions des limites concernant les données ESG</p>	<p>Ces limites sont de plusieurs types :</p> <p>Absence de données ou données incomplètes de la part des entreprises notées (par exemple celles relatives à leur capacité à gérer leur risque ESG) : cette difficulté est atténuée par le fait que plusieurs fournisseurs de données sont utilisés par des sources de données alternatives externes à l'entreprise pour alimenter son modèle de notation.</p> <p>Quantité et qualité des données ESG à traiter (flux d'information important en continu à intégrer dans le fournisseur de données) : cette difficulté est atténuée par l'utilisation de l'intelligence artificielle et par le fait qu'un nombre important d'analystes travaillent à transformer les données brutes en données pertinentes.</p> <p>Identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG traité en amont des modèles fournisseurs de données pour chaque secteur (et parfois pour chaque entreprise). Une approche quantitative validée par les experts sectoriels et les commentaires des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné.</p> <p>Par conséquent il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.</p>
<p>Précisions concernant les Informations concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie</p>	<p>Le règlement sur la taxonomie (UE) 2020/852 vise à établir un cadre pour la classification des activités économiques comme écologiquement durables, tout en modifiant certaines exigences de déclaration des SFDR. Il définit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique peut être qualifiée d'écologiquement durable et décrit une série d'exigences de divulgation visant à améliorer la transparence et à permettre une comparaison objective des produits financiers en ce qui concerne la proportion de leurs investissements qui contribuent à des activités économiques écologiquement durables. La SICAV étant considérée comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement SFDR, ces derniers promeuvent des caractéristiques environnementales mais sans investissements durables.</p> <p>Le taux d'engagement à la taxonomie est de 1%.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles dans la politique d'investissement de la SICAV au sein du document précontractuel.</p>
<p>Informations concernant la prise en compte des Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité</p>	<p>La SICAV prend en compte les Principales incidences négatives. De plus amples informations sont disponibles dans la politique d'investissement de la SICAV au sein du document précontractuel.</p>
<p>Introduction d'un risque lié aux données ESG</p>	<p>S'agissant de la sélection des titres en direct, le gérant fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles.</p>

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

IVO 2028
Société d'Investissement à capital variable
R.C.S. PARIS : 922 972 179

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés de la SICAV.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés de votre SICAV sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.ivocapital.com

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

Auprès de : IVO CAPITAL PARTNERS - 61-63 rue des Belles-feuilles 75016 Paris – France

Par courriel à l'adresse suivante : www.ivocapital.com

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.